



RÈGLEMENT

CHAMPIONNATS DE DANSE JAZZ

SAISON 2025-2026



- CHAPITRE I

1.1 – LES CATEGORIES

Le Championnat de France de Danse Jazz prévoit :

- La catégorie Soliste
- La catégorie Duo
- La catégorie Groupe

1.2 – LES CLASSES D'AGES ET EPREUVES

Dans chaque catégorie de production sont définies les classes d'âges dans lesquelles doivent s'inscrire les candidats.

Les épreuves sont adaptées en fonction des classes d'âges.

Un danseur ne peut danser que dans deux ou trois catégories différentes, en fonction de sa classe d'âge. Les juvéniles et juniors peuvent danser en solo et en groupe, tandis que les youth et adultes ont accès aux catégories soliste, duo et groupe. Un danseur ne peut danser qu'une fois par catégorie, et ne peut donc pas faire partie de plusieurs groupes. Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée.
Les épreuves sont ainsi définies :

1.2.1 – Catégorie Soliste

Classes d'âges	Sous Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Juvénile	Juvénile 1	2016 – 2017	Variation imposée
	Juvénile 2	2015	Variation imposée
Junior	Junior 1	2013 - 2014	Variation imposée
	Junior 2	2011 - 2012	Variation imposée
Youth		2008 - 2009 - 2010	Variation imposée + composition personnelle jazz 2 mn maxi
Adulte		Nés en 2007 et avant	Variation imposée + composition personnelle jazz 2 mn maxi

1.2.2 – Catégorie Duo

Le duo peut être mixte ou composé de 2 garçons ou de 2 filles.

Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Youth	2008 - 2009 - 2010	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
Adulte	Nés en 2007 et avant	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi

1.2.3 – Catégorie Groupe

Classes d'âges	Année de naissance (Année civile)	Epreuves
Juvénile	2015 - 2016 - 2017	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
Junior	2011 - 2012 2013 - 2014	Chorégraphie comprise entre 2 et 3 mn maxi
Youth	2008 - 2009 - 2010	Chorégraphie comprise entre 3 et 4 mn maxi
Adulte	Nés en 2007 et avant	Chorégraphie comprise entre 3 et 4 mn maxi

L'inscription d'un duo ou groupe dans une catégorie d'âge est tributaire de la présence obligatoire d'au moins un soliste faisant partie du duo ou groupe et inscrit dans la même catégorie d'âge.

Le groupe peut comprendre entre 4 et 12 danseurs au maximum. Les danseurs constituant le groupe doivent obligatoirement être dans

la même classe d'âge. Aucun mélange de classe d'âge n'est autorisé. Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée.

1.3 – LES JUGES

Le jury est composé au minimum de 3 juges.

1.4 – LES CRITERES DE JUGEMENT

1.4.1 Catégorie Soliste

Variation imposée

Sur 20 points pour chaque critère et les coefficients respectifs suivants :

- **Technique jazz : coefficient 4**
- **Interprétation : coefficient 3**
L'interprétation peut être définie par l'intention que l'on met dans le mouvement (nuances, émotions). Incarner le propos chorégraphique, et s'en approprier le langage.
- **Respect de la variation : coefficient 3**
Le respect de la variation doit permettre son appropriation avec une interprétation personnelle tout en respectant les données techniques : respect des pas et de leur nombre, respect des directions, des orientations et des déplacements, respect de la musicalité.

Composition personnelle jazz

Sur 20 points pour chaque critère suivant sans coefficient appliqué :

- **Composition chorégraphique jazz**
Respect des fondamentaux, mise en espace, **choix musical et qualité du montage**, originalité, prise de risque. Présence d'une identité jazz.
- **Technique jazz**
Qualité du mouvement, appropriation du langage chorégraphique. Investissement du corps dans l'espace et le temps.
- **Interprétation**
Musicalité – Expressivité – Présence – Intériorité – Justesse du jeu du comédien.

1.4.2 Catégories Duo et Groupe

Sur 20 points pour chaque critère suivant sans coefficient appliqué :

- **Composition chorégraphique jazz :**
Présence d'une idée et d'un propos chorégraphique, utilisation des fondamentaux, structure et clarté du propos chorégraphique, travail sur l'espace et le temps, choix et qualité du montage musical, originalité du propos, prise de risque
Présence d'une identité Jazz.
- **Technique jazz :**
Respect des fondamentaux, qualités et nuances du mouvement, investissement du corps dans l'espace et le temps.
- **Interprétation et coordination :**
Appropriation du langage chorégraphique, expressivité, présence, justesse et nuances, musicalité.

1.5 – ÉLÉMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

1.5.1 – MUSIQUE (COMPOSITION PERSONNELLE JAZZ, DUOS ET GROUPES)

Elle est obligatoirement sur CD et/ou sur clé USB (format MP3 ou WAV) comportant une seule piste pour la musique utilisée. Sur le boîtier sont mentionnés le nom du candidat et de la structure, la catégorie et la classe d'âges. L'organisateur pourra demander aux participants d'envoyer la musique en amont par mail.

Le ou les danseurs peuvent être accompagnés par leurs propres musiciens (les instruments ne sont pas fournis par l'organisateur).

Les musiciens en mouvement sur scène, en relation avec les danseurs seront comptabilisés comme danseurs.

1.5.2 - TENUE

Variation imposée : Tenue près du corps, sobre et sans accessoire :

- Pantalon jazz, académique, shorty + haut près du corps : brassière, top ou justaucorps.
- Académique ou combi-short.

Composition personnelle jazz, duo et groupe : costume de scène approprié à la chorégraphie, mais devant rester conforme à la décence.

1.5.3 - LUMIÈRE

Toutes les prestations sont présentées pleins feux.

Pour les duos et groupes selon les possibilités du lieu de la compétition deux ambiances (chaude et froide) pourront être proposées.

1.5.4 - DECORS & ACCESSOIRES

Ils doivent être maniables et sans installations particulières. Ils seront obligatoirement conformes aux normes de sécurité en vigueur. Tous les éléments obligeant un nettoyage de la scène (eau, plumes, papiers, sable, terre, peinture...) sont interdits.

1.6 – PÉNALITÉS ET MESURES DISCIPLINAIRES

Donnent lieu à pénalités :

➤ **Dépassement du temps imparti pour les Compositions Personnelles Jazz :** - 0,25 point sur la note par tranche de 15 secondes.

Peuvent également donner lieu à des mesures disciplinaires, sur intervention du Président du jury ; le non-respect du présent règlement, ainsi que tout agissement inconvenant envers les organisateurs, le jury, les autres candidats ou le public. Ces mesures vont du simple avertissement au blâme et à la saisie de la commission disciplinaire de la Fédération Française de Danse pouvant entraîner le retrait d'un titre obtenu et / ou de la licence temporairement.



- CHAPITRE II

Le présent règlement élabore les règles du parcours sélectif et des Championnats départementaux, régionaux ou interrégionaux et de France de Danse Jazz.

2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être titulaire de la **licence B** fédérale de la saison en cours, **Cas particulier** : les danseurs licenciés dans une section sportive d'une Fédération Scolaire ou Universitaire (USEP/UNSS/FNSU) peuvent bénéficier d'un titre fédéral (**nommé titre scolaire**) par le biais de leur section sportive. La Section Sportive Scolaire ou Universitaire **doit être affiliée à la FFDanse**.
- Présenter obligatoirement le jour des compétitions : la licence fédérale accompagnée d'une pièce d'identité.
- Les ressortissants étrangers peuvent, s'ils sont licenciés à la Fédération Française de Danse, participer aux compétitions. Ils sont classés à leur rang, mais ne peuvent pas accéder aux titres de champions départementaux, régionaux ou de France.
Pour que les duos ou les groupes puissent obtenir le titre de champions départementaux, régionaux ou de France, il faut un minimum de 50% de participants français dans le groupe.

2.2 - LES TITRES

Le parcours compétitif décerne les titres suivants :

- **Champions Départementaux**, à l'issue des Championnats Départementaux.
- **Champions Régionaux ou Interrégionaux** à l'issue des Championnats Régionaux ou Inter-Régionaux.
- **Champions de France**, à l'issue de la finale du Championnat de France.

2.3 - LES SELECTIONS

2.2.1 Les championnats départementaux ne donnent lieu à aucune sélection pour les niveaux supérieurs.

2.2.2 Les championnats régionaux et interrégionaux sont sélectifs pour le Championnat de France de Danse Jazz.

2.4 - ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

2.4.1 - LE CALENDRIER

Les dates et lieux des compétitions sont inscrits au calendrier fédéral sur le site internet :www.ffdanse.fr

- Les championnats régionaux et interrégionaux devront avoir lieu **obligatoirement 3 semaines** avant la date du Championnat de France.
- Le Championnat de France devra se dérouler dans une période située **entre mi-février et le dernier week-end d'avril**.

2.4.2 - LES INSCRIPTIONS

Championnats Départementaux :

Les inscriptions se font directement auprès des comités départementaux organisateurs.

Championnats Régionaux et Interrégionaux :

Les inscriptions sont closes trois semaines avant la date de la compétition régionale concernée.

Pour les modalités d'inscriptions, référez-vous aux indications sur le site fédéral www.ffdanse.fr – rubrique Concourir – Vie artistique

2.4.3 - LES DROITS D'INSCRIPTION

Championnats départementaux, régionaux et interrégionaux :

Les droits d'inscription sont fixés par le comité organisateur et peuvent être **au maximum de** :

- 10,00 euros par soliste.
- 20,00 euros par duo.
- 30,00 euros par groupe.

↳ Parallèlement à l'inscription, adresser un chèque libellé à l'ordre du comité organisateur auquel vous êtes rattaché à l'adresse précisée dans le fichier d'inscription, sur l'onglet « Adresses Comités Organisateurs ».

Avant d'établir le paiement, vérifier auprès du comité organisateur le montant demandé.

Championnat de France :

Les droits d'inscription sont de :

- 10,00 euros par soliste qualifié au championnat de France.
- 20,00 euros par duo qualifié au championnat de France.
- 30,00 euros par groupe qualifié au championnat de France.

Ils seront à régler après les qualifications, lors de la confirmation de participation.

↳ Chèque libellé à l'ordre du comité organisateur à adresser en même temps que l'inscription à l'adresse qui figure sur le fichier d'inscription au championnat de France Danse Jazz.

Nota : En aucun cas les droits d'inscription ne pourront être remboursés.

2.4.4 - TELECHARGEMENT DES VARIATIONS IMPOSEES

Le lien du téléchargement pour les variations imposées est à télécharger sur le site internet fédéral www.ffdanse.fr / Menu : Danses Artistiques / Règlements et Inscriptions. (Paiement en ligne).

2.5 – LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Ils sont ouverts à tous les licenciés du département organisateur.

2.5.1 – Passage des épreuves

• Catégorie Soliste

Selon le nombre de danseurs inscrits, les candidats présenteront les variations imposées par catégorie de préférence **individuellement** ou 2 par 2 **Le passage individuel sera toujours privilégié.**

L'ordre de passage sera défini en fonction de la date de naissance des candidats, du plus jeune au plus âgé.

Les compositions personnelles jazz seront présentées individuellement.

• Catégorie Duo et groupes

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.5.2 - Classement, Récompenses

Le titre de champion (ne) départemental(e) est décerné dès lors qu'un(e) candidat(e) participe à la compétition.

Un classement général par catégorie et classe d'âge sera établi suivant les notes finales obtenues.

Les trois premiers se verront décerner dans l'ordre des places une médaille d'or, d'argent et de bronze.

Ce classement déterminera l'attribution des titres de Champions Départementaux. (Pas d'ex aequo possible). Pour les catégories youth et adultes, en cas d'ex aequo, la note de la variation imposée est déterminante pour le titre de Champion Départemental.

2.6 – LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET INTERRÉGIONAUX

Les championnats régionaux ou inter-régionaux sont sélectifs pour le championnat de France.

2.6.1 - Découpage territorial

Ils sont ouverts à toutes les licenciées et tous les licenciés de la région ou de l'inter région concernée selon un découpage territorial défini pour chaque département.

Les licenciés issus des départements concernés doivent obligatoirement passer les sélections dans les régions ou inter-régions auxquelles ils sont rattachés. Aucune dérogation possible à cette règle ne sera accordée.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SELECTIFS

QUALIFICATIONS INTER REGIONALES	REGIONS CONCERNÉES	DEPARTEMENTS CONCERNÉS
Championnat régional Bretagne	Bretagne	22 – 29 – 35 – 56
Championnat régional Pays de Loire	Pays de Loire	44 – 49 – 53 – 72 - 85
Championnat régional Nouvelle Aquitaine	Nouvelle Aquitaine	16 – 17 - 19 – 23 - 24 – 33 – 40 – 47 – 64 – 79 – 86 - 87
Championnat régional Occitanie	Occitanie	09 – 11 - 12 – 30 - 31 – 32 – 34 – 46 – 47 – 48 – 65 - 66 – 81 - 82
Championnat régional PACA	Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Monaco	04 – 05 – 06 – 13 – 2A – 2B – 83 – 84-999
Championnat régional Est	Grand Est	08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88
Championnat inter- régional Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté	01 – 03 – 07 – 15 – 21 – 25 – 26 – 38 – 39 – 58 - 42 – 43 – 63 – 69 – 70 -71 - 73 – 74 – 89 - 90
Championnat inter- régional Ile de France	Ile de France, DOM-TOM (1) (1) Excepté si les comités régionaux de ces territoires organisent un championnat régional	75 – 77 – 78 – 80– 91 – 92 – 93 – 94 – 95 – 971 – 972 – 973 – 974 - 976
Championnat inter- régional Normandie	Normandie, Hauts de France, Centre Val de Loire	02 -14 - 27 -18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45 - 50 - 59 - 60 - 61 - 62 - 76 - 80

Le calendrier est à consulter sur le site de la Fédération Française de Danse(www.ffdanse.fr)

2.6.2 – Le passage des épreuves

- **Catégorie Soliste**

Selon le nombre de danseurs inscrits, les candidats présenteront les variations imposées de préférence individuellement ou 2 par 2. **Le passage individuel sera toujours privilégié.**

L'ordre de passage sera défini en fonction de la date de naissance des candidats, du plus jeune au plus âgé.

Les compositions personnelles jazz seront présentées individuellement.

- **Catégorie Duo et groupes**

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.6.3 - Classement, Récompenses

Le titre de champion(ne) régional(e) est décerné dès lors qu'un(e) candidat(e) participe à la compétition.

Un classement général par catégorie et classe d'âges sera établi suivant les notes finales obtenues.

Les trois premiers se verront décerner dans l'ordre des places une médaille d'or, d'argent et de bronze. (Pas d'ex aequo possible).

Ce classement déterminera l'attribution des titres de champions régionaux.

Pour les catégories youth et adultes, en cas d'ex aequo, la note de la variation imposée est déterminante pour le titre ou la sélection au Championnat de France.

Pour chaque catégorie et classe d'âges, le titre de **Champion Régional** sera décerné au premier français classé et au premier groupe français classé.

(Pour être considéré français un groupe doit être constitué d'au minimum 50% de danseurs ayant la nationalité française.)

Dans le cas d'un championnat interrégional, en plus du classement général, un classement par région représentée sera établi.

Si la région représentée dispose d'un comité régional FFDanse, ce dernier peut décerner le titre de champion de sa région en fonction du classement établi pour sa région. Si la région représentée ne dispose pas de comité régional FFDanse, le classement de la région concernée ne peut en aucun cas donner lieu à délivrance de titre.

2.6.4 - Sélections pour le Championnat de France

Pour être sélectionnable au Championnat de France, la note minimum est de 14/20.

- Pour les SOLISTES :

Juvénile 1 et 2 }
Junior 1 et 2 } Sur la variation imposée.

Youth }
Adulte } Sur la moyenne de la variation imposée et de la composition personnelle jazz.

- Pour les DUOS et les GROUPES : Sur la moyenne obtenue de la chorégraphie.

2.7 – CHAMPIONNAT DE FRANCE

2.7.1 – Le passage des épreuves

Pour toutes les catégories, les épreuves seront identiques à celles des qualifications :

- **Catégorie Soliste**

Les candidats présenteront les variations imposées individuellement.

L'ordre de passage sera défini en fonction de la date de naissance des candidats, du plus jeune au plus âgé.

Les compositions personnelles jazz seront présentées individuellement.

- **Catégorie Duo et Groupes**

L'ordre de passage sera tiré au sort.

2.7.2 - Classement et Récompenses

Pour chaque catégorie et classe d'âges :

Le titre de champion(ne) de France est décerné si 3 candidat(e)s au moins participent à la compétition.

Un classement sera établi par le jury suivant les notes obtenues, avec attribution d'une médaille d'or pour le 1^{er}, d'une médaille d'argent pour le 2^{ème} et d'une médaille de bronze pour le 3^{ème}. (Pas d'ex aequo possible).

Le titre de **Champion de France** sera décerné aux médaillés d'Or et classés 1^{er}. Pour les catégories youth et adultes, en cas d'ex aequo, la note de la variation imposée est déterminante.